INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Commune de Plusquellec

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

0 100 200 m

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre au titre de l'article R151-53

Droit de Préemption

- Droit de Préemption Urbain au titre de l'article L.211-1 du CU
- Périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé au titre de l'article L.211-1 du CU
- Droit de Préemption commercial au titre de l'article L.214-1 du CU
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible au titre de l'article L.215-1 du CU

Projet d'aménagement

- Périmètre projet urbain partenarial au titre de l'article L.332-11-3 du CU
- Périmètre d'aménagement concerté au titre de l'article L.311-1 du CU

Régime spécifique

- Bois ou forêt relevant du régime forestier

Submersion marine

- Zone soumise aux submersions marines - aléa fort
- Zone soumise aux submersions marines - aléa moyen
- Zone soumise aux submersions marines - aléa faible

Loi Littoral

- Bande des 100 mètres
- Espace Proche du Rivage

Information sur les sols

- Site archéologique
- Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
- Retrait-gonflement d'argile - aléa moyen
- Retrait-gonflement d'argile - aléa faible

Réseau

- Zone d'assainissement collectif

Fiscalité

- Secteur de taxe d'aménagement en application du L.331-14 du CU

Autorisation d'urbanisme

- Secteur dans lequel l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable
- Secteur dans lequel les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable
- Secteur dans lequel les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir

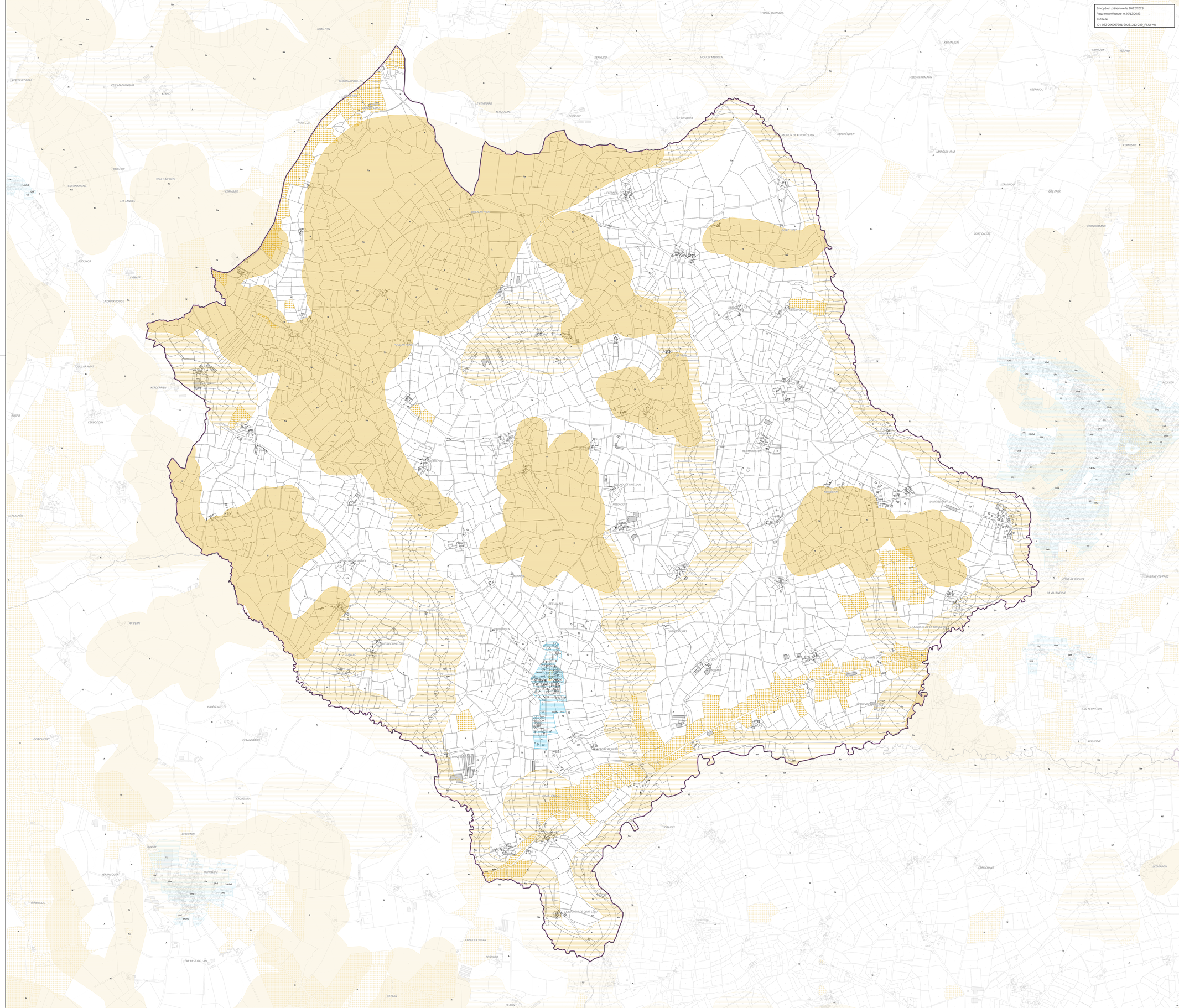

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231212-249_PLUI-AU